

INCENDIE ET EXPLOSION

- Faire contrôler annuellement l'installation électrique et les moyens de secours par un organisme agréé
- Débrancher le bistouri électrique avant toute manipulation de produits inflammables
- Stocker les produits dangereux dans une zone spécifique ventilée et limiter les quantités

PRODUITS MÉDICAMENTEUX ET DÉSINFECTANTS

- Assurer un renouvellement d'air dans les locaux ainsi qu'une ventilation générale efficace
- Recenser les produits et demander les Fiches de Données de Sécurité auprès des fournisseurs (à transmettre au Médecin du Travail)
- Substituer les produits les plus dangereux (Cancérogènes, Mutagènes, Toxiques pour la reproduction)
- Installer une armoire sécurisée (produits létaux, anesthésiants, stupéfiants) et en contrôler l'accès
- Informer le personnel sur le risque chimique (procédure de manipulation, utilisation et élimination, port des EPI) et le Médecin du travail afin qu'il assure le suivi médical adéquat

RPS (RISQUES PSYCHOSOCIAUX)

- Faciliter les échanges d'informations (état de santé de l'animal, organisation des équipes, relation propriétaire/animal, euthanasie, pathologies lourdes...)
- Mettre en place un protocole en cas de comportement agressif (dispositif préventif type vidéosurveillance et gestion de l'urgence)
- Mettre en oeuvre des plannings pour les éventuelles astreintes et/ou les week-ends

FEMME ENCEINTE

Reclasser et/ou aménager les postes de travail des salariées ayant déclaré une grossesse et exposées aux risques suivants : zoonotiques, chimiques, radiologiques et physiques (manutention lourde, station debout prolongée...)



POUR EN SAVOIR PLUS

- Dossier Prévention "Les risques liés aux animaux et les zoonoses" sur le site internet de la MSA Berry-Touraine: www.msa-berry-touraine.fr
- Fiches d'information "Zoonoses" sur le site internet de MSA Ile-de-France: www.msa-idf.fr
- Réaliser et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

**Contactez votre service
de Santé au Travail
pour toute demande d'informations.**



Jun 2018 - © Com to the City - Droits réservés



Cabinet vétérinaire Prévention des risques professionnels

EMPLOYEURS

PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

2, avenue du Professeur Alexandre MINKOWSKI
37170 Chambray les Tours
www.apst37.fr

www.apst37.fr

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

ARTICLE L.4121-1 DU CODE DU TRAVAIL

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels
- Des actions d'information et de formation
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

ARTICLE L.4644-1 DU CODE DU TRAVAIL

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise »

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION, POURQUOI ?

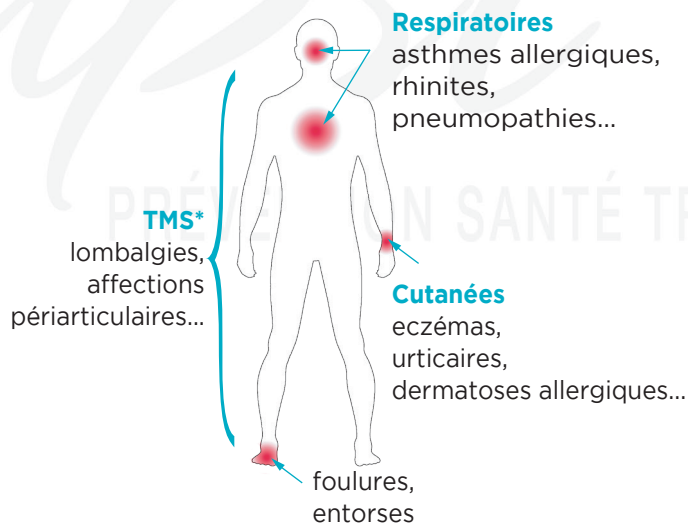
Maîtriser les risques professionnels dans l'entreprise permet :

- D'améliorer les conditions de travail
- D'éviter le turn-over et réduire l'absentéisme
- D'améliorer l'image de l'entreprise pour les salariés et la clientèle...



QUELLES ATTEINTES POUR LA SANTÉ ?

Le travail en milieu vétérinaire expose les salariés à des situations de travail pouvant entraîner l'apparition de pathologies telles que :



Pathologies infectieuses :

zoonoses (maladie de Lyme, rage, pasteurellose, charbon...), affections virales (hépatites), infections liées à des morsures, griffures...

Autres :

Affections liées aux rayonnements ionisants (leucémies, cancer de la thyroïde...)

Augmentation des maladies professionnelles
+ 18,2% entre 2014 et 2015
(Source CNAM)

* Troubles Musculo Squelettiques

PISTES D'ACTION

CONTACT ET MANIPULATION DES ANIMAUX

- Privilégier les tables d'examen inclinables et réglables en hauteur
- Mettre à disposition des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et des brancards pour la manutention des animaux lourds ainsi que des aides permettant la prise en charge d'animaux difficiles : muselière, contention...
- Organiser des formations gestes et postures pour les salariés

ACTES DE SOINS

- S'assurer que les salariés sont à jour dans les vaccinations
- Établir des procédures opératoires et les conduites à tenir en cas de blessures. Les communiquer aux salariés (règles d'hygiène liées au nettoyage et à la stérilisation des instruments par exemple)
- Mettre en place un circuit de récupération des DASRI (cadavres, pièces anatomiques, outils piquants et tranchants, compresses...)
- Rayonnements ionisants : désigner une personne compétente en radioprotection pour la mise en oeuvre de mesures de protection contre les dangers des appareils de radiodiagnostic et le suivi des dosimètres
- Faire contrôler annuellement les installations et l'appareillage par un organisme agréé
- Mettre à disposition des EPI adaptés : tablier, gants, blouse, cache thyroïde, lunettes, masques, bottes avec semelles antidérapantes...
- Favoriser l'installation de cages avec caniveau pour faciliter le nettoyage
- Mettre à disposition des chariots, diables... pour faciliter la manutention